

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le jeudi troisième jour du mois d'octobre 2013 (2013-10-03), à dix-neuf heures trente minutes (19h30), à la salle du conseil située au 396, rue Mgr L'Heureux, Wotton, à laquelle sont présents :

Présence : Ghislain Drouin, Maire,
Fernand Bourget, conseiller,
Paul Latulippe, conseiller,

Yves Gauthier, conseiller.

Absence : Claude Vaillancourt, conseiller,
Marc-André Gagnon, conseiller.

Vacance au poste numéro 4.

Ouverture de la séance

Le Maire, Ghislain Drouin, constate le quorum à 19h40 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Carole Vaillancourt Directrice générale et Secrétaire-trésorière, est également présente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

- 1.1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.1.2. Adoption du procès-verbal du 3 septembre 2013
- 1.1.3. Rapport du Dir. incendies : 2013-18 et 19
- 1.1.4. Permis émis en septembre 2013
- 1.1.5. Dépôt des travaux effectués en septembre 2013
- 1.1.6. MTQ-Réponse à la demande de signalisation/véhicules agricoles/intersection 2^e rang
- 1.1.7. Société de Développement : Invitation au dévoilement des résultats de l'étude positionnement touristique

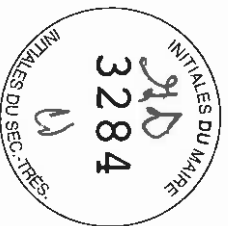
- 1.1.8. Trio-Étudiants : Résultats de l'Édition 2013

2. Prises de décision

- 2.1.1. Adoption des comptes du mois de septembre 2013, le 2^e vers. De la quote-part de la SQ et les travaux du tennis
 - 2.1.2. Demande et dépôt des soumissions pour honoraires profess./construction d'un garage
 - 2.1.3. Développement Économique Canada/Modification # 1 /PDEQ-FAIC
 - 2.1.4. Terrain de tennis : contrat de gré à gré avec la cie JOPAT /travaux terminés
 - 2.1.5. Résolution pour autoriser le refinancement du Régl. d'emprunt no 79-02/Bibliothèque
 - 2.1.6. Dépôt de l'entente préliminaire : immeuble du 765, rue Saint-Jean
 - 2.1.7. Entente avec M. Michel Drouin /Banc de gravier – prolongement de 2 années
 - 2.1.8. Demande de Mme Régéanne Vigneux : location du centre communautaire/Halloween
 - 2.1.9. Demande de permission pour activité de financement pour les Scouts/Mme Bachand
 - 2.1.10. Demande de Festival country/10^e édition en 2014
 - 2.1.11. MSSS/Immeuble excédentaire/Intérêt de la Mun pour acquérir le 666, rue Saint-Jean
 - 2.1.12. Demande de soumissions : Fourniture diesel et huile à fourniture
 - 2.1.13. Demande d'appui de la Ville de Warwick : servitude de non-accès –route du MTQ
 - 2.1.14. Demande de la Société de développement : demande de documents /responsabilité
 - 2.1.15. Autorisation de paiement : 1^{er} vers. Étude d'opportunité
 - 2.1.16. Dossier Copernic : demande de résolution montant 1 000\$
- 3. Rapport des divers comités**
- 4. Période de questions pour les personnes présentes**
- 5. Informations générales et correspondance diverse**
- 5.1.1. *MAMROT : Muni-Express, septembre 2013*
 - 5.1.2. *FQM*. Infos du 23 août : Rapport D'Amours et Projet de loi 43
 - 5.1.3. *Finances et Économies* : Remb. Partiel taxe de vente aux municipalités
 - 5.1.4. *ENAP* : Clause Grand-père du chap. V(art. 11) Régl. conditions exercer au sein serv. Inc.
 - 5.1.5. *FQM* : Info-FQM du 9-10-16 sept. 2013
 - 5.1.6. *FQM* : Projet de Loi 57 - tragédie ferroviaire survenue à Lac Mégantic
 - 5.1.7. *FQM* : Reconduction de la Politique Nationale de la ruralité
 - 5.1.8. *Centre de Santé et Services Sociaux* : Rapport annuel de gestion 2012-2013
- 6. Autres sujets :**
- 6.1.1. *Commission au Lobbyisme* : Règles sur la transparence et l'éthique (voir document)

- 7. Levée de la séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1310-173 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Gauthier, APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière en laissant le point « Autres sujets » ouvert.
A D O P T É E

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2013

1310-174 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Paul Latulippe, APPUYÉ par le conseiller Fernand Bourget, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2013 soit adopté en enlevant à **Présence : le conseiller Marc-André Gagnon, celui-ci étant absent** et à la sortie incendie, on doit lire **1h25** au lieu de 0h25 ;

QUE dispense de lecture soit accordée à la Directrice générale et secrétaire-trésorière, une copie du procès-verbal a été remise aux membres du Conseil, avant la présente réunion afin qu'ils en prennent connaissance.

A D O P T É E

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES INCENDIES

Rapport 2013-18

➤ Le 2 septembre 2013 : Fausse alarme face au 292, route 255, Wotton.
Durée de l'intervention : 0h25;

Rapport 2013-19

➤ Le 7 septembre 2013 : Accident de voiture sur la route 255, Saint-Camille. Durée de l'intervention : 1h25.

RÉSUMÉ DES PERMIS ÉMIS EN SEPTEMBRE 2013

Au total, trois (3) permis de rénovation, de construction ou d'agrandissement ont émis en août pour une valeur totale de travaux de 7 500\$.

DÉPÔT DU RAPPORT DE VOIRIE ET DE GESTION POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE 2013

À titre d'information, un résumé des travaux effectués en Septembre 2013 a été remis aux membres du Conseil par la Directrice générale, avant la présente réunion.

RÉPONSE DU MTO SUITE À UNE DEMANDE DE SIGNALISATION

Le 6 septembre dernier, le Ministère des Transports du Québec a pris connaissance d'une demande formulée par la Municipalité de Wotton pour l'installation d'une signalisation indiquant la sortie de véhicules agricoles à l'intersection du 2^e rang et du Chemin Saint-Georges.

Après étude, le ministère informe la Municipalité qu'il n'est pas requis de signaler la traversée d'un type de véhicule particulier.

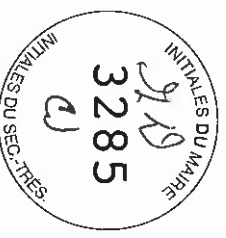
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT-DÉVOILEMENT DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE DE POSITIONNEMENT TOURISTIQUE

Le 9 octobre prochain à 19h00, les membres du Conseil sont invités à assister au dévoilement des résultats de l'étude de positionnement touristique. Cette activité aura lieu à la salle municipale.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil que puisque nous sommes dans une année d'élection générale, les membres qui veulent participer à cette rencontre, le feront à titre personnel puisqu'après le 4 octobre, ils ne peuvent plus siéger sur aucun comité.

TRIO-ÉTUDIANT 2013

L'édition 2013 de Trio-Étudiants a donné des résultats élogieux. Grâce au support des fidèles partenaires, l'édition 2013 a permis à 98 étudiants de travailler dans la MRC des Sources, il y a eu 31 stages obtenus dans 25 organismes et 67 emplois ont été obtenus dans 40 entreprises.



ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2013
1310-175 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer les comptes du mois de septembre 2013, selon la liste remise aux membres du Conseil, datée du 2 octobre 2013 au montant total de **161 909,20\$;**

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière soit et est autorisée à payer le 2^e versement de la quote-part pour la Sûreté du Québec et la facture pour les travaux de réfection du terrain de tennis 21 375\$ plus taxes.

A D O P T É E

Disponibilité au 31 août 2013, compte EOP #393 : **162 117,67\$.**

DEMANDE ET DÉPÔT DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS-CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT **QUE** la Municipalité de Wotton a procédé à des demandes de soumissions pour la fourniture de services professionnels pour la construction d'un garage municipal auprès de trois (3) firmes d'architecte :

CONSIDÉRANT **QU'À** l'heure prévue pour l'ouverture des soumissions, la Municipalité a reçu les soumissions des architectes suivants : **Jubinville & Associés, architecte, Robitaille, Larouche, Déry, architecte et Espace vital architecture;**

CONSIDÉRANT **QU'**après analyse des soumissions, le Comité formé des trois personnes suivantes : Me Bernadette Doyon, aviseure légale de la Municipalité, M. Alain Lessard, Chef d'équipe et de Mme Carole Vaillancourt, Directrice générale et Secrétaire-trésorière informement le Conseil des résultats suivants : Fournisseur dont la soumission est non acceptable (70 points et moins) : **Aucun**
Fournisseur dont la soumission est non-conforme : **Aucun**
Pointage final :

- | | |
|--|-------|
| 1.- Jubinville & Associés, architecte : | 16,98 |
| 2.- Robitaille, Larouche, Déry, architecte : | 14,75 |
| 3.- Espace Vital architecture : | 18,88 |

Le soumissionnaire ayant le meilleur pointage est : Espace Vital architecture;

En conséquence,
1310-176 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le contrat pour la fourniture de services professionnels avec surveillance pour la construction d'un garage municipal soit confié à la cie Espace Vital architecture, au coût de **79 735,16\$,** taxes fédérale et provinciale incluses.

A D O P T É E

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA – MODIFICATION À L'ENTENTE SUR LE PROJET NUMÉRO 400044668 – RÉHABILITATION DU TERRAIN DE TENNIS
CONSIDÉRANT **QUE** la demande de modification faite par la Municipalité auprès de « Développement Économique Canada, concernant le projet numéro 400044668, pour la réhabilitation du terrain de tennis, a été acceptée par celui-ci;



CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée pour le projet mentionné ci-dessus, après la modification # 1, est le moindre de 11 207\$ ou 50% des coûts approuvés le 24 septembre dernier;

En conséquence,

1310-177 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Paul Latulippe, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE ce Conseil accepte la Modification # 1 apportée au projet numéro 400044668, pour la réhabilitation du terrain de tennis;

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à signer les documents relatifs à cette modification, pour et au nom de la Municipalité de Wotton.

A D O P T É E

RÉHABILITATION DU TERRAIN DE TENNIS – CONTRAT DE GRÉ À

GRÉ

1310-178 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, **APPUYÉ** par le conseiller Fernand Bourget, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE suite à l'approbation de la modification numéro 1, par Développement Économique Canada, les travaux de réhabilitation du terrain de tennis soient confiés à la cie Jopat inc., au coût de 20 375\$ avant taxes.

A D O P T É E

RÈGLEMENT NUMÉRO 79-02/CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHÈQUE-REFINANCEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton se propose d'emprunter par **billets, un montant de 53 200,** en vertu du règlement numéro 79-02;

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

ATTENDU QUE la Municipalité de Wotton a reçu une offre du Centre financier aux entreprises de Desjardins, pour un emprunt de 53 200\$ au prix de 3,59% sans frais, échéant en série de 5 ans;

En conséquence,

1310-179 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget, **APPUYÉ** par le conseiller Paul Latulippe, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était au long reproduit;

QUE les **billets** seront signés par le Maire et la Directrice générale et Secrétaire-trésorière;

QUE les **billets** seront datés du 15 octobre 2013;

QUE les **billets** porteront un taux non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

QUE les **billets**, quant au capital, seront remboursés comme suit :

- 1.- 9 700\$
- 2.- 10 100\$
- 3.- 10 600\$
- 4.- 11 100\$
- 5.- 11 700\$.

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par **billets**, pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans, à compter du 15 octobre 2013;



QUE la Municipalité de Wotton accepte l'offre qui lui est faite par le Centre financier aux entreprises é: Desjardins, pour son emprunt de 53 200\$ par **billets**, en vertu du règlement numéro 79-02, au prix de 3,59%, échéant en série de 5 ans, comme suit :

9 700\$	3,59%	15 octobre 2014
10 100\$	3,59%	15 octobre 2015
10 600\$	3,59%	15 octobre 2016
11 100\$	3,59%	15 octobre 2017
11 700\$	3,59%	15 octobre 2018

A D O P T É E

PROJET IMMEUBLE DU 765, RUE SAINT-JEAN ENTENTE PRÉLIMINAIRE

1310-180 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yves Gauthier,
APPUYÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'AVANT de répondre à l'acceptation de l'entente préliminaire soumise par la cie 8254389 Canada inc., pour l'immeuble situé au 765, rue Saint-Jean à Wotton, les membres du Conseil demandent que cette entente soit vérifiée par l'aviseure légale de la Municipalité, Me Bernadette Doyon pour vérifier si l'entente correspond à ce qui se fait habituellement dans de telles circonstances : formation d'une OBNL pour l'administration de cet immeuble lorsqu'il sera rénové par le propriétaire, en l'occurrence, la compagnie mentionnée ci-dessus.

A D O P T É E

PROLONGEMENT DU CONTRAT CONCERNANT LE BANC DE GRAVIER DROUIN

1310-181 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Yves Gauthier, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le projet d'entente déposé séance tenante, entre la Municipalité de Wotton et Monsieur Michel Drouin propriétaire du banc de gravier, pour un prolongement d'une durée maximale de deux (2) années, selon les conditions énumérées dans le projet d'entente.

QUE cette entente soit conditionnelle à l'acceptation par le Ministère du Développement Durable (MDDEP) et de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ).

A D O P T É E

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE – MAISON HANTÉE

1310-182 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE le Club Optimiste de Wotton soit et est autorisé à préparer l'activité pour l'Halloween « La Maison Hantée » à l'intérieur du Centre communautaire, le 31 octobre prochain. Les frais de location pour la journée du 31 octobre sont les mêmes que ceux prévus aux organismes, soit 40\$ plus taxes.

A D O P T É E

DEMANDE DE FINANCEMENT – SCOUTS DE LA RÉGION D'ASBESTOS

La responsable du Mouvement Scouts de la région demande à la Municipalité, la permission de passer pour vendre des calendriers sur le territoire de la municipalité sans être obligé de payer le permis pour vendeur itinérant. Cette activité est un moyen de financement pour cet organisme de la région;

En conséquence,
1310-183 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la demande du Mouvement Scouts de la région d'Asbestos soit
est autorisée.

A D O P T É E

FESTIVAL COUNTRY – DEMANDE POUR LA 10^E ÉDITION EN 2014

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs du Festival Country de Wotton sont à
préparer la 10^e Édition du festival country;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des activités se retrouvent sur les terrains de
la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la 10^e Édition du festival se tiendra du 23 au 27 juillet
2014;

CONSIDÉRANT LES demandes faites par la Comité organisateur (voir lettre du
10 septembre 2013);

En conséquence,
1310-184 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Fernand Bourget,

APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE les demandes présentées par le comité organisateur du Festival
country de Wotton soient autorisées, savoir :

- ✓ Occupation du terrain de balle pour y installer le chapiteau;
- ✓ Location du centre multifonctionnel et de la salle (tables et chaises);
- ✓ Accès au centre communautaire pour les douches et les toilettes et passages
à la piscine;

QUE la Municipalité de Wotton autorise la vente de boisson à
l'intérieur de ses immeubles, lors de la fin de semaine du 24 au 27 juillet 2014;

QUE les coûts de location soient fixés à 1 000\$ plus taxes;

QUE le passage de la grande parade du dimanche après-midi soit auto-
risée sur les rues municipales.

A D O P T É E

**IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE – PROPRIÉTÉ DU CENTRE DE SANTÉ
ET SERVICES SOCIAUX DES SOURCES/666, RUE SAINT-JEAN**

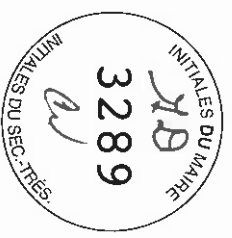
CONSIDÉRANT QUE l'immeuble situé au 666, rue Saint-Jean a été déclaré
comme immeuble excédentaire aux besoins du réseau de la san-
té et des services sociaux par le Centre de Santé et Services So-
ciaux des Sources;

CONSIDÉRANT QU'AU moment de cette déclaration du Centre de Santé et de
services sociaux de la MRC des Sources, l'immeuble situé au
666, rue Saint-Jean, accueillent environ vingt-cinq usagers;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS veut savoir si la Municipalité de Wotton est inté-
ressée à acquérir l'immeuble situé au 666, rue Saint-Jean. Une
brève description de l'immeuble accompagne cette demande;

En conséquence,
1310-185 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Claude Vaillancourt,
APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton informe le Centre de Santé et de Ser-
vices Sociaux de la MRC des Sources qu'elle n'est pas intéressée par l'achat de
l'immeuble situé au 666, rue Saint-Jean;



QUE même si cet immeuble a été déclaré excédentaire par le CSSS de la MRC des Sources, les membres du Conseil sont d'avis que le Centre d'accueil situé au 666, rue Saint-Jean à Wotton, répond à un besoin régional en ce qui a trait à la santé et aux services sociaux. Encore en 2013, cet immeuble accueille plus d'une vingtaine de résidents.

A D O P T É E

DEMANDE DE SOUMISSIONS – FOURNITURE D'HUILE À FOUR-

NAISE ET DIESEL

1310-186 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Fernand Bourget,

APPUYÉ par le conseiller Paul Latulippe, et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à demander des soumissions pour la fourniture d'huile à fournaise et de diesel pour les bâtiments et véhicules municipaux. Les soumissions seront reçues le ou avant le 6 novembre 2013 et déposées lors de la séance régulière du 11 novembre 2013.

A D O P T É E

DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE WARWICK-CONDITIONS MINISTÉRIELLES VISANT LA LEVÉE D'UNE SERVITUDE DE NON-ACCÈS AUX ROUTES APPARTENANT AU MTQ

1310-187 IL EST PROPOSÉ par le Maire Ghislain Drouin, et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la Municipalité de Wotton ne donne pas suite à la demande de la Ville de Warwick concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès aux routes appartenant au MTQ.

A D O P T É E

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE WOTTON-DEMANDE DE DOCUMENTS

1310-188 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt,

APPUYÉ par le Maire Ghislain Drouin, et

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'EN réponse à la proposition de la Société de Développement de Wotton concernant le dossier « Responsabilités des membres de la SDW », la Directrice générale soit et est autorisée à faire parvenir le document d'assurances concernant la responsabilité de la Société.

La Directrice générale et Secrétaire-trésorière informe les membres du Conseil qu'elle a déjà fourni à M. Dominique Morin, Président de la SDW, une copie du document AVENANT no 5 : Erreurs et omissions incluant octroi des contrats cependant, en feuilletant le document d'assurances, elle s'est rendue compte que l'assuré « Société de Développement » était manquant.

Elle a vérifié auprès de l'assureur et ce dernier lui fera parvenir une copie du document manquant puisque la Société de développement fait partie des assurés additionnels tout comme le Comité des Loisirs, de la Société d'Histoire et du Patrimoine et des bénévoles de la Croix-rouge. Dès qu'elle recevra le document explicatif, elle fournira les documents manquants s'il y a lieu;

QUE pour ce qui est du suivi des décisions de la SDW impliquant la Municipalité, qu'un seul extrait soit transmis à la Municipalité à l'attention de la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, cette dernière la transmettra aux membres du Conseil;



QUE, pour ce qui est de l'extrait du 2^e paragraphe concernant l'orientation adoptée par la SDW, les membres du Conseil actuel n'ont pas l'intention de se faire dicter les règles de conduite par les organismes de la Municipalité et se gardent le droit d'être en accord ou non avec les décisions des membres de la SDW tout comme avec les décisions des autres organismes.

A D O P T É E

COPERNIC – DEMANDE DE PAIEMENT DE 1 000\$ - ÉTUDE EAUX SOUTERRAINES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le montant de 1 000\$ demandé par Copernic doit être payé par le Comité mixte et non par la Municipalité. C'est pourquoi aucune résolution n'a été passée en 2013.

Une vérification sera faite auprès du responsable du Comité mixte, M. Roger Gratton concernant la demande de paiement par Copernic pour l'étude concernant les eaux souterraines.

CUEILLETTE DE FEUILLES MORTES 1310-189 IL EST PROPOSÉ par le Maire Ghislain Drouin, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QU'UNE cueillette de feuilles mortes soit organisée cette année et comme par les années passées, un maximum de 10 sacs/propriétaire soit donné par la Municipalité.

Le Conseil demande à la Directrice générale et Secr.-trésorière de vérifier auprès des personnes qui ont déjà ramassées les feuilles dans le passé, si elles ont toujours un même intérêt.

A D O P T É E

RAPPORT DES COMITÉS

- Le conseiller Yves Gauthier informe les personnes présentes qu'il y aura une légère augmentation pour Transbestos, en 2014. Il a participé à Québec-en-forme; le 12 septembre dernier et le 1^{er} octobre prochain, il y aura le Salon de la Famille, l'Expo-Fête, le 16 octobre prochain à la Polyvalente. Il était présent le 19 septembre pour la rencontre de l'OMSC;

- Le conseiller Paul Latulippe a participé à la dernière rencontre du SADC;
- Monsieur le Maire mentionne qu'il a participé au congrès de la FQM. Lors de cet événement, la Municipalité a reçu une attestation de municipalité Carboresponsable pour la mise en place d'un programme de réduction des gaz à effet de serre. Il a également participé à divers ateliers.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES PERSONNES PRÉSENTES

Monsieur le Maire répond aux questions du public.

CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du Conseil prennent connaissance des divers sujets que l'on retrouve à l'intérieur des points suivants : Informations générales et correspondance diverse.

AUTRES SUJETS :

La Directrice générale informe les membres du Conseil de prendre connaissance des règles prévues par la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbying et auxquelles les personnes qui quitteront leurs fonctions devront se conformer au cours des prochaines années.

Un document sur ce sujet leur a été remis.



LEVÉE DE LA SÉANCE
1310-190 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Claude Vaillancourt, et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

QUE la séance soit levée à 22h15.
A D O P T É E

Le Maire

Ghislain Drouin
Ghislain Drouin

La Directrice générale et secrétaire-trésorière

Carole Vaillancourt
Carole Vaillancourt

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX